



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 27 OCT. 2017

Direction des élections et de la légalité
Bureau des affaires juridiques
et de la légalité

Le préfet,

à

Mesdames et messieurs les maires
de l'arrondissement de Grasse

Mesdames et messieurs les présidents des établissements
publics

avec copie à monsieur le sous-préfet de Grasse

Objet : Mise en œuvre du « plan préfectures nouvelle génération »
Départementalisation de la réception des actes des collectivités

P.J. : Lettre-circulaire du 13 mai 2014 : réception des actes non soumis au contrôle de légalité

Une nouvelle étape dans la mise en œuvre du « plan préfectures nouvelle génération » entrera en vigueur le 2 novembre 2017. Après une première phase qui a consisté à la centralisation du contrôle de légalité à la préfecture des Alpes-Maritimes, la réception de la totalité des - actes transmissibles - des collectivités de l'arrondissement de Grasse, qui se faisait à la sous-préfecture de Grasse, s'effectuera à compter du **jeudi 2 novembre 2017** à la préfecture, direction des élections et de la légalité (ancienne direction des relations avec les collectivités locales).

À ce titre, je vous rappelle la teneur de ma circulaire du 13 novembre 2014 relative à la réception des actes non soumis au contrôle de légalité à laquelle j'invite tout particulièrement vos services à se référer avant toute transmission que ce soit par voie dématérialisée (application « ACTES ») que sur support papier. En effet, force est de constater que de nombreux actes sont encore transmis à tort au représentant de l'État.

1 / Transmission par l'application « ACTES » :

En ce qui concerne la télétransmission des actes, aucun changement n'intervient.

Hormis le cas des marchés publics et des documents d'urbanisme, vos services continueront à procéder à leur transmission au moyen des applications dédiées respectives « ACTES réglementaire » et « ACTES budgétaires ».

Pour toute information sur ces deux applications, Mme Christine Henrion se tient à votre disposition au 04.93.72.29.19 ou à l'adresse de messagerie suivante :

christine.henrion@alpes-maritimes.gouv.fr

pour répondre à toute précision que vous jugeriez utile.

..

2 / Réception des actes « papier » :

A compter du jeudi 2 novembre 2017, il conviendra que vos services déposent et/ou expédient les actes de votre collectivité à l'adresse suivante :

Centre administratif départemental
147, boulevard du Mercantour
Tour Jean Moulin – 12ème étage – bureau 1212

du lundi au vendredi, de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 h30 à 15 h 30.

Je rappelle, à cet effet, que le compostage des actes papiers ne concerne que **deux exemplaires**, l'un destiné au service du contrôle de légalité, l'autre vous étant restitué.

En tant que de besoin, le service du compostage peut être joint au 04.93.72.29.36. ou au 04.93.72.29.25.

3 / Consignes particulières de sécurité dans le cadre du plan « VIGIPRATE » :

Les dispositions du plan « VIGIPRATE » imposent une sécurisation de l'accès au centre administratif départemental.

Les véhicules de service qui se rendront à la tour Jean Moulin devront impérativement disposer d'une autorisation d'accès.

Celle-ci devra être formulée par courrier électronique, au moins 48 heures à l'avance, à l'adresse suivante :

pref-urgence-acces@alpes-maritimes.gouv.fr

en mentionnant :

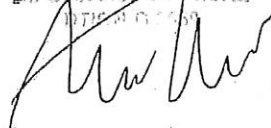
- l'objet de la demande (dépôt d'actes pour le service du contrôle de légalité) ;
- l'identité de la personne qui procédera au dépôt ;
- la fréquence envisagée, si possible, de cette venue ;
- le modèle de véhicule et son immatriculation ;
- avec copie de la carte grise du véhicule.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur ces consignes de sécurité.

Je vous remercie par avance de bien vouloir inviter vos services à tenir compte de cette note et d'informer les personnels compétents des établissements publics que vous présidez . Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information sur leurs modalités de mise en œuvre.

Le préfet,

~~Le Secrétaire Général~~



Frédéric MAC KAIN